

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 05 mars 2018 à 20 heures conformément aux convocations du 20 février 2018.

Est inscrit à l'ordre du jour : Présentation du projet d'aménagement du chai par le cabinet d'architecture Panthéon ; Approbation du procès-verbal du 09 octobre 2017 ; Rapport d'orientations budgétaires ; Achat de matériels ; Musée de la vigne et de la Vie Rurale ; Questions diverses.

Séance du 05 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 20 février 2018.

Présents : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Didier FOURNIER, Jean-Christophe VICTORI, Madame Edwige MOLINIER, Monsieur Henri SAUZEDDE ;

Excusés : Messieurs Nicolas BERNARD et Mickaël SANTOS ;

Absente : Madame Ludivine MEISSONNIER ;

Procurations : Monsieur. Mickaël SANTOS à Madame Anne-Marie GUILLAUMIN ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en souvenir de Monsieur Claude DUCHET, délégué de la commune des Martres-de-Veyre, décédé. Claude DUCHET a fait partie des membres fondateurs du Syndicat, il a régulièrement participé depuis 1989 aux travaux du comité syndical et s'est tout particulièrement investi dans la création puis le développement d'un centre de loisirs de qualité, accessible à tous.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CHAI PAR LE CABINET D'ARCHITECTURE PANTHÉON

Le chai fait partie des bâtiments remarquables du site de Chadieu susceptibles de contribuer, à travers leurs équipements, à la valorisation du Val d'Allier. A ce titre, le cabinet Panthéon avait été retenu pour étudier la transformation de l'étage, dénommé le cuvage, en salle pouvant recevoir des manifestations du type expositions temporaires, réceptions, ... et pour envisager le transfert éventuel des collections du Musée de la Vigne de Plauzat dans ce bâtiment.

En présence de Mme Deboisne, architecte du CAUE, MM. Prouhèze et Faure du Grand Clermont, M. Longchambon du CPIE, M. Coste gardien de la propriété syndicale, invités par le comité pour leur expertise et/ou implication dans le projet, Mme Panthéon détaille les potentialités du site puis présente des scénarii d'aménagement.

Après discussions, il s'avère que le musée de la vigne pourrait être abrité dans la cave, que des fenêtres et du chauffage semblent indispensables pour une utilisation optimale du cuvage, pour lequel le scénario laissant la place la plus importante à la salle d'exposition a semblé le plus adapté.

Il est décidé de rencontrer les services du SDIS dans les meilleurs délais pour connaître précisément les exigences réglementaires en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, exigences qui permettront d'affiner le projet notamment au niveau des voies d'accès et de dégagement.

Après ces échanges, les invités quittent la séance à 21h15.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 OCTOBRE 2017

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2018/001 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le rapport d'orientation budgétaire adressé le 01 mars 2018 par courriel aux membres du comité syndical est explicité par le président.

Les élus, après discussion, approuvent à l'unanimité ce rapport ci-annexé.

Délibération : publiée et/ou affichée le XX/03/2018

transmise au Préfet le XX/03/2018

Annexe :**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018**

Présenté en comité syndical le 05 mars 2018

Le Président rappelle à l'assemblée que le présent débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre des obligations de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. La loi NOTRe du 7 août 2015 précise que dorénavant le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération.

Puis, dans un premier temps il présente les résultats de clôture de l'exercice 2017 :

▪ Fonctionnement :	43 975,57 €
▪ Investissement :	13 545,64 €
▪ TOTAL	57 521,21 €

Dans un deuxième temps, il soumet au comité les propositions concernant les orientations du budget de l'année 2018.

Recettes de fonctionnement :

Elles sont surtout constituées par la participation des communes, et des subventions liées à la forêt alluviale dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Aval (CTVVA).

En maintenant le montant de la participation des communes à **4,85 euros** par habitant, la recette prévisible sera de **67870,90 euros** (base population municipale INSEE au 01/01/2018) :

Communes	Participation x nombre d'habitant (population municipale au 01/01/2018)			Montant 2018
AUTHEZAT	4,85 €	X	669	3 244,65 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X	707	3 428,95 €
LE CENDRE	4,85 €	X	5 233	25 380,05 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X	3 949	19 152,65 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X	3 436	16 664,60 €
TOTAL	4,85 €	X	13 994	67 870,90 €

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général, dont les charges de transport des enfants vers Chadieu et les travaux d'entretien du domaine (verger, forêt, parc, arboretum), et les charges de personnel constituent le gros des dépenses. Ces dépenses fluctuent légèrement d'une année à l'autre ; aucune variation importante n'est prévue à court terme.

Recettes d'investissement :

L'excédent de fonctionnement capitalisé et les amortissements devraient assurer une recette pour la section d'investissement d'environ **40 k€**. D'autres recettes sont prévues dans le cadre du dispositif LEADER lié à la valorisation du Val d'Allier et porté par le Grand Clermont.

Dépenses d'investissement :

L'architecte programmiste retenue pour élaborer des scénarii d'aménagement du bâtiment du Centre de Loisirs et du chai a terminé la première partie de son travail. Dès que l'étude en cours sur le chai sera terminée, le syndicat pourra choisir les aménagements à réaliser dans le cadre du projet de valorisation du Val d'Allier (programme « LEADER » du Grand Clermont).

Au niveau du matériel il faut prévoir l'acquisition d'un compteur de fréquentation (3500 €) dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Aval et l'achat d'une tondeuse pour le tracteur (4800€).

Endettement du syndicat :

L'annuité de l'emprunt de 38 k€ contracté en 2003 sur une durée de 15 ans, pour financer les travaux de transformation de la serre en salle de restauration s'élève à 3 450 €. Cet emprunt sera soldé en 2018. Un nouvel emprunt sera sans doute nécessaire en 2019 pour financer les travaux de restructuration du centre de loisirs et/ou du chai en cours de définition.

Personnel du syndicat :

Le syndicat emploie deux personnes, à savoir Mme BLANZAT Myriam, secrétaire du syndicat, 3.5h hebdomadaires, et M. COSTE Jimmy, gardien à plein temps. Aucune évolution n'est envisagée par rapport à la situation actuelle.

ACHAT DE MATÉRIEL

La tondeuse du tracteur, achetée en 2008, servant à la coupe de l'herbe du domaine arrive en fin de vie. Un seul modèle peut s'adapter sur ce tracteur. Le devis de réparation étant presque aussi élevé que le devis pour du matériel neuf, le comité syndical unanime opte pour ce dernier, d'un montant de 3948.36€ H.T. et autorise le président à passer commande.

Compteur de fréquentation : Dans le cadre du contrat territorial du Val d'Allier Aval est prévu le suivi de la fréquentation du site par les piétons et les cyclistes. A cet effet le CEN propose au syndicat d'acquérir le modèle Eco-Combo PYRO 4m distribué par la société ECO-COMPTEUR, dont le devis s'élève à 2847 € H.T.

A l'unanimité le comité accepte cet achat et autorise le président à signer le bon de commande.

MUSÉE DE LA VIGNE DE PLAUZAT

Les membres du comité ayant visité ce musée trouvent que les collections présentées sont conséquentes. Aussi, moyennant des investissements légers, le musée de la Vigne aurait sa place dans la cave, si le projet d'aménagement du chai peut être réalisé.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

Adoption des délibérations n°2018-001 à 2018-001

Fin de la séance à 22 heures 15.

Le Président,




Pierre METZGER.